# ADHÉREZ A LA CAISSE DES ECOLES

Afin d'ouvrir la Caisse des écoles aux familles châtillonnaises et de garantir un fonctionnement totalement transparent, une campagne d'adhésion inédite est lancée en ce début d'année 2021.

La Caisse des Écoles est un établissement Public Communal qui intervient en faveur des enfants dans le domaine de la vie scolaire.

**Elle a pour missions principales :**

- d'encourager la fréquentation des écoles publiques ;
- d'apporter aux enfants des familles châtillonnaises, qui fréquentent les écoles publiques et qui en ont besoin, sans aucune distinction, une aide de toute nature, notamment des bourses scolaires ;
- de mettre en place des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré : financement de projets artistiques et culturels, de sorties scolaires, de classes de découverte, de récompenses dans le cadre des actions de sécurité routière...
- d'accorder des récompenses aux élèves assidus et méritants de ces écoles.

**La Caisse des Ecoles est gérée par un conseil d'administration regroupant :**

- la Maire, Présidente et membre de droit,
- des membres représentant le conseil municipal
- des membres représentant l'Education nationale
- **des membres adhérents, élus pour 3 ans par les adhérents.**

**Adhérer, cela sert à quoi ?**

- Vous participez aux délibérations de l'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles qui se réunit une fois par an et éventuellement à des Assemblées Générales extraordinaires.
- Vous élisez 7 membres du conseil d'administration.
- Vous pouvez proposer votre candidature au Conseil d'administration. Celui-ci sera renouvelé au cours du 1er trimestre 2021.

# Vous souhaitez adhérer à la Caisse des Ecoles de Châtillon ?

**Pour adhérer, il faut :**

- → être âgé.e de plus de 18 ans
- → être résident.e sur le territoire de la commune de Châtillon ou avoir un.e descendant.e dans l'un des établissements scolaires de la Commune
- → renseigner le bulletin d'adhésion ci-dessous et l'envoyer par courrier à Ville de Châtillon – Centre administratif – Direction de l'Education – 79 rue Pierre Sémard – 92320 Chatillon
- → verser une **cotisation annuelle d'un montant minimum de 8€.**

Si vous souhaitez contribuer au développement des actions de la Caisse des écoles, sans y adhérer, vous pouvez également faire un don.

Vous pouvez demander les statuts de la Caisse des écoles à l'adresse suivante :

caissedesecoles@chatillon92.fr

ou par téléphone au 01 58 07 15 57.

VILLE DE CHÂTILLON

## BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNÉE 2021

☐ Je souhaite ADHERER à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de 8 € minimum, libellé à l'ordre du Trésor Public.

☐ Je souhaite FAIRE UN DON à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de _____ €, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Les adhésions ou dons à la Caisse des Ecoles sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur du 66 % du total des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer. Un justificatif vous sera adressé.

| | |
|---|---|
| NOM | PRÉNOM |
| ADRESSE | |
| | 92320 - CHÂTILLON |
| E-MAIL | |

**VOTRE ENFANT**

| | |
|---|---|
| NOM | PRÉNOM |
| CLASSE | ÉCOLE |

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIMERIE MUNICIPALE